



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/20  
6 mars 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quarante-huitième réunion  
Montréal, 3 – 7 avril 2006

**COOPÉRATION BILATÉRALE**

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes de coopération bilatérale suivantes

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Préparation du projet d'un PGEF à Sainte Lucie	Canada
Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans 7 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Malawi, Sénégal, et Soudan) (élément français)	France
Plan national d'élimination en Afghanistan (2 <sup>e</sup> tranche)	Allemagne
Plan national d'élimination de CFC au Brésil (4 <sup>e</sup> tranche)	Allemagne
Plan national d'élimination de CFC en Iran : programme annuel de mise en œuvre pour 2006	Allemagne
Renouvellement du projet de renforcement des institutions en Papouasie Nouvelle Guinée (phase III)	Allemagne
Plan de gestion de l'élimination finale des SAO en Papouasie Nouvelle Guinée (phase II)	Allemagne
Préparation du projet pour le plan de gestion de l'élimination finale aux Seychelles	Allemagne
Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans 7 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Malawi, Sénégal, et Soudan) (élément allemand)	Allemagne
Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans 7 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Malawi, Sénégal, et Soudan) (élément japonais)	Japon

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## **Note sur l'organisation du document**

1. Le présent document fournit une évaluation visant à déterminer si les demandes des agences bilatérales sont admissibles par rapport au niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour l'année 2006, conformément à la décision 25/13 qui permet aux agences bilatérales qui fournissent un plan d'activités, de préciser l'année de contribution de leurs activités pendant la période triennale.
2. Le document fait aussi référence à d'autres documents de la réunion comportant une discussion de la demande bilatérale. Les documents recoupés pour consultation sont traités dans d'autres points à l'ordre du jour.
3. Cinq demandes de financement sont traitées dans le présent document; l'une des ces demandes est recommandée pour approbation globale. Il s'agit du projet intitulé :
  - Préparation du projet pour un Plan de gestion d'élimination final (PGEF) à Sainte Lucie, à mettre en oeuvre par le Canada.
4. Toutes les demandes bilatérales, à l'exception de celles de l'Allemagne, rentrent dans les limites des affectations de 20 pourcent des contributions des agences bilatérales pour l'année 2006 et/ou pour la période 2003-2005, selon le cas.
5. La question de principe concernant l'utilisation des 20% des contributions bilatérales et résultant des demandes de financement pour le projet allemand, est examinée dans le document intitulé « Plans d'activités des agences bilatérales pour les années 2006 à 2008 » (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/7). Les projets soumis par le gouvernement allemand sont inscrits dans le document intitulé « Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets » (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/19), pour examen individuel.

## **Introduction**

6. En tout, 10 demandes totalisant 5 313 233 \$ US (y compris les accords pluriannuels) pour la coopération bilatérale ont été reçues par le Secrétariat en vue de leur approbation à la 48<sup>e</sup> réunion. Le présent document contient, par agence bilatérale, les projets déposés devant le Comité exécutif pour examen.
7. Le tableau 1 présente un résumé de la valeur et du nombre de demandes par agence bilatérale.

Tableau 1**VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS POUR LA COOPÉRATION BILATÉRALE, PAR  
AGENCE BILATÉRALE (y compris les frais d'agence)**

<b>Agence bilatérale</b>	<b>Montant total demandé (\$US)</b>	<b>Nombre de projets</b>
Canada	33 900	1
France	406 800	1
Allemagne	4 081 533	7
Japon	791 000	1
<b>TOTAL</b>	<b>5 313 233</b>	<b>10</b>

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

### Introduction

8. Le tableau 2 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du Canada. La valeur de cette demande ne dépasse pas 20 pourcent de la contribution du Canada pour l'année 2006 (940 073 \$US).

Table 2

### PRÉSENTATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Préparation du projet d'un PGEF	Sainte Lucie	30 000	30 000
Frais d'agence		3 900	3 900
TOTAL		33 900	33 900

#### **SAINTE LUCIE: Préparation du projet d'un PGEF (30 000 \$US)**

#### **Project description**

9. Au nom du gouvernement de Sainte Lucie, le gouvernement du Canada a soumis, pour examen par le Comité exécutif à sa 48<sup>e</sup> réunion, une demande de financement pour la préparation d'un PGEF pour Sainte Lucie. Cette demande a été présentée conformément à la décision 45/54 (sur les PGEF pour les pays à faible niveau de consommation).

10. Le gouvernement du Canada assure actuellement la mise en oeuvre de la mise à jour du Plan de gestion des frigorigènes (PGF) de Sainte Lucie (approuvée à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif). La formation des techniciens en réfrigération a démarré en mai 2005 et devra s'achever d'ici avril 2006. Deux cargaisons d'équipements de récupération et de recyclage qui avaient été livrées en mars 2005 et ont été distribuées aux ateliers d'entretien. Toutes les activités proposées dans le projet de mise à jour du PGF sont programmées pour être achevées d'ici la fin du premier semestre de 2006.

#### **Observations du Secrétariat**

11. Lors de l'examen de la demande de financement pour la préparation du PGEF pour Sainte Lucie, le Secrétariat a pris note des progrès accomplis à ce jour dans l'élimination des CFC, partant d'une consommation de référence établie de 8,3 tonnes PAO à 0,8 tonne PAO en 2004, niveau qui est inférieur à la consommation admissible pour 2007, soit 1,24 tonnes PAO. Le Secrétariat a par ailleurs pris note que le 24 août 1999, Sainte Lucie a ratifié l'Amendement

de Montréal au Protocole de Montréal et a informé le Secrétariat de l'ozone de l'institution d'un système de permis (Article 4B, paragraphe 4, du Protocole de Montréal.

12. Le gouvernement de Sainte Lucie a été informé de toutes les décisions pertinentes du Comité exécutif, en particulier la décision 45/54.

**Recommandation du Secrétariat**

13. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités, au niveau de financement indiqué au Tableau 2 ci-dessus, à condition de le Canada soit prié de tenir compte, lors de l'élaboration et plus tard de la mise en œuvre du PGEF, de la décision 47/10 e) concernant l'inclusion des systèmes d'autorisation ou de réglementation des importations pour le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone, le 1,1,1-trichloroéthane et le CFC.

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

### Introduction

14. Le tableau 3 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale de la France. La France a présenté pour approbation à la 48<sup>e</sup> réunion, un projet de démonstration sur les refroidisseurs pour la Région Afrique, conformément à décision 46/33 b) vii) qui stipule que « les ressources non dépensées après l'approbation des projets [sur les refroidisseurs] présentés à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif devraient demeurer des obligations non engagées du plan d'activités de 2005 ». Par conséquent, les coûts de la présente demande devront être compensés avec les contributions bilatérales de la France de la période triennale 2003-2005. La valeur de la présente demande, plus les 5 067 809 \$US approuvés au cours de la période triennale 2003-2005 ne dépasse pas 20% des contributions de la France pour la période 2003-2005 (7 511 213 \$US) conformément à la décision 25/23. La France a soumis à cette réunion, les plans d'activités pour chacune des années de la période triennale précédente, ainsi que le plan d'activités pour 2006.

Tableau 3

### SOUSSION DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans 7 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Malawi, Sénégal, et Soudan) (élément français)	Région Afrique	360 000	(1)
Frais d'agence		46 800	
TOTAL		406 800	

(1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/25

**RÉGION AFRIQUE: Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans 7 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Malawi, Sénégal, et Soudan) (élément français) (360 000 \$US)**

15. Les observations et les recommandations du Secrétariat sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/25.

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

### Introduction

16. Le tableau 4 présente un résumé des demandes de coopération bilatérale de l'Allemagne. L'Allemagne a soumis à cette réunion, pour approbation par le Comité exécutif, sept projets totalisant 4 081 533 \$US ( y compris les coûts d'appui d'agence). Le niveau de financement demandé par l'Allemagne dépasse 20% de sa contribution pour 2006 (2 894 744 \$US). Pour cette raison, les demandes de l'Allemagne sont soumises pour examen individuel.

Tableau 4

### SOUSSION DU GOUVERNEMENT DE L' ALLEMANGNE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Plan national d'élimination (2 <sup>e</sup> tranche)	Afghanistan	642 368	En attente
Plan national d'élimination de CFC (4 <sup>e</sup> tranche)	Brésil	1 543 600	En attente
Plan national d'élimination de CFC : programme annuel de mise en œuvre pour 2006	Iran	1 007 124	(1)
Renouvellement du projet de renforcement des institution (phase III)	Papouasie Nouvelle Guinée	60 000	En attente
Plan de gestion de l'élimination finale des SAO (2 <sup>e</sup> phase )	Papouasie Nouvelle Guinée	220 000	(2)
Préparation du projet de plan de gestion de l'élimination finale	Seychelles	20 000	En attente
Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans 7 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Malawi, Sénégal, et Soudan) (élément allemand)	Région Afrique	192 500	(3)
Frais d'agence		395 941	
TOTAL		4 081 533	

(1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/33

(2) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/36

(3) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/25

### Affectation de plus de 20% d'une contribution annuelle pour les activités bilatérales

17. La question du dépassement des engagements dans le plan d'activités de l'Allemagne est examinée dans le document pertinent (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/7). La question spécifique dans le contexte des demandes de financement est de savoir si l'agence bilatérale peut dépasser 20% de ses contributions annuelles.

18. Les contributions bilatérales sont calculées comme un pourcentage des contributions annoncées et celles-ci sont évaluées et dues sur une base annuelle. Par conséquent, depuis 1992, le Secrétariat du Fonds a pris l'habitude de préciser si les contributions bilatérales ont dépassé 20% de la contribution annuelle, étant donné que les contributions sont considérées sur une base annuelle uniquement et non pas sur une base triennale. Pour déterminer le niveau actuel des contributions, les Parties ont adopté

« le barème des quotes-parts pour le Fonds multilatéral établi sur la base d'un niveau de reconstitution de 133 466 667 \$US pour 2006, de 133 466 667 \$US pour 2007 et de 133 466 666 \$US pour 2008, etc. » (décision XVII/40, paragraphe 2).

19. Ceci voudrait dire que les contributions sont déterminées sur une base annuelle. Aussi, conformément au paragraphe 7 de la décision XI/6, une date due est spécifiée pour les contributions annuelles de la manière suivante :

« [...] pour assurer le fonctionnement effectif et efficace du Fonds multilatéral, les Parties s'efforceront de verser leurs contributions aussitôt que possible en début d'année, et, en tout cas, avant le 1er juin de chaque année. Les Parties dans l'incapacité de verser leurs contributions avant le 1er juin devraient en aviser le Trésorier en lui indiquant à quelle date elles comptent effectuer leur versement, étant entendu qu'elles devront s'efforcer d'effectuer ce paiement avant le 1er novembre de l'année considérée » (décision XI/6, paragraphe 7 qui est aussi citée en référence dans le paragraphe 3 de la décision XVII/40 sur la Reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2006-2008).

20. En permettant qu'une contribution bilatérale soit re-affectée à partir d'une année future à une année plus rapprochée, le Comité exécutif serait en train d'autoriser un paiement anticipé d'une contribution bilatérale. Le Comité exécutif n'a pas le pouvoir d'autoriser de tels paiements sans une nouvelle décision des Parties, étant donné que la décision fixant le pourcentage de financement pour la coopération bilatérale a été déterminée par les Parties dans la décision II/8.

21. En outre, le Comité exécutif serait en train d'anticiper le paiement d'une contribution bilatérale, sans savoir si un paiement en espèces ou en billets à ordre encaissables a été fait pour une année future. Les contributions bilatérales pourraient avoir un impact négatif sur les mouvements de trésorerie du Fonds si les contributions en espèces sont réduites par la valeur de l'activité bilatérale, ou si les billets à ordre ne peuvent pas être encaissés intégralement dans l'année pour laquelle ils ont été émis.

### **Catégories des soumissions à la 48<sup>e</sup> réunion**

22. Les soumissions du gouvernement de l'Allemagne à la 48<sup>e</sup> réunion contiennent des demandes que l'on peut regrouper dans trois catégories: les tranches annuelles des accords pluriannuels approuvés; les demandes de renforcement des institutions; et les demandes pour la préparation du projet d'une nouvelle activité requise pour la conformité, par le modèle triennal d'élimination des SAO.



23. Les engagements pour les tranches annuelles correspondent au financement déjà approuvé par le Comité exécutif et devant être pourvu par le pays concerné. À cet égard, le Comité a déjà accepté de permettre au programme bilatéral de l'Allemagne de remplir les exigences des accords, en gardant à l'esprit le fait que ces accords ont été conclus avant la détermination du niveau de reconstitution du Fonds pour la période 2006-2008. Par conséquent, il est demandé au Comité exécutif de bien vouloir remplir ces engagements et d'informer la réunion des Parties de sa décision de prélever plus de 20% de la contribution de l'Allemagne au Fonds multilatéral pour 2006.

24. Le renforcement des institutions représente aussi un engagement du Comité exécutif en vertu de la décision 35/57. Toutefois, à la différence des tranches des accords pluriannuels, ce financement n'est pas utilisé par l'agence bilatérale pour la mise en œuvre du projet, mais constitue en fait un transfert au Bureau national de l'ozone que toute agence d'exécution pourrait effectuer si le pays en fait la demande. Les frais d'agence associés au renforcement des institutions sont mis à la disposition de l'agence bilatérale ou de l'agence multilatérale d'exécution, et pourraient servir pour des activités supplémentaires de renforcement des capacités au cas où ils n'auraient pas été utilisés pour l'administration du projet. Cependant, étant donné que la demande a été présentée au nom de la Papouasie Nouvelle Guinée, le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation de cette demande de financement et informer les Parties de sa décision

25. La troisième catégorie de demandes est représentée par la préparation du projet pour le développement d'un PGEF de SAO pour les Seychelles. L'objectif de la préparation du projet est de permettre à l'agence d'exécution de préparer un projet en vue de l'approbation et de la mise en œuvre. Étant donné que l'Allemagne ne dispose pas de soldes suffisants au titre de ses affectations bilatérales pour la période triennale 2006-2008, le Comité exécutif pourrait considérer si l'Allemagne peut préparer un projet qu'il ne peut mettre en œuvre avant le transfert à la prochaine période triennale ou aux autres agences d'exécution, de ses engagements au titre des tranches annuelles des accords pluriannuels approuvés.

## **AFGHANISTAN: Plan national d'élimination (2<sup>e</sup> tranche) (642 368 \$US)**

### **Description du projet**

26. Au nom du gouvernement de l'Afghanistan, le gouvernement de l'Allemagne a présenté, pour examen par le Comité exécutif à sa 48<sup>e</sup> réunion, une demande d'un montant de 642 368 \$US, plus les coûts d'appui de 83 508 \$US pour la deuxième tranche du plan national d'élimination en Afghanistan. Ce montant représente le dernier paiement par le Fonds multilatéral pour l'élimination finale dans ce pays, des substances du Groupe I de l'Annexe A et du Groupe II de l'Annexe B

27. À sa 47<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé en principe le plan national d'élimination pour l'Afghanistan au montant de 1 065 806 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 138 555 \$US au gouvernement de l'Allemagne et au PNUE. Le Comité a aussi approuvé l'accord entre le gouvernement afghan et le Comité exécutif sur les termes de la mise en œuvre du plan d'élimination et du financement de la première tranche du plan au montant de

118 438 \$US, plus les coûts d'appui de 15 397 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne, de même que 305 000 \$US, plus les coûts d'appui de 39 650 \$US pour le PNUE (Décision 47/40).

### **Observations du Secrétariat**

28. Le Secrétariat a pris note que la demande de financement au titre de la deuxième et de la dernière tranches du plan national d'élimination afghan est conforme à l'accord passé entre le gouvernement de l'Afghanistan et le Comité exécutif et approuvé à la 47<sup>e</sup> réunion. Bien que toutes les conditions d'approbation de la deuxième tranche du plan national d'élimination soient remplies, cette demande est présentée pour examen individuel, étant donné que la décision du Comité exécutif devra tenir compte des résultats des discussions sur la question du financement bilatéral.

29. À la demande du Secrétariat, le PNUE (en sa qualité d'agence d'exécution principale) a fait savoir que depuis l'approbation du plan d'élimination pour l'Afghanistan, plusieurs autres activités ont déjà démarré, en particulier : le mémorandum d'entente entre le gouvernement de l'Afghanistan et le PNUE pour le projet de renforcement des institutions a été signé et la première tranche de financement décaissée; le mandat du consultant à recruter a été rédigé et est actuellement examiné par l'administrateur du Bureau de l'ozone; une mission conjointe du gouvernement de l'Allemagne et du PNUE ayant pour objectif la finalisation du plan d'action pour la mise en œuvre du projet, a été organisée pour la semaine du 19 mars 2006; le mémorandum d'entente pour le transfert de financement au gouvernement de l'Afghanistan en vertu du plan d'élimination est actuellement examiné par les autorités compétentes du pays.

### **Recommandation du Secrétariat**

30. Sous réserve de la décision du Comité exécutif sur la question de principe résultant des soumissions du gouvernement de l'Allemagne, il est demandé au Comité exécutif d'envisager l'approbation de la deuxième tranche du plan national d'élimination pour l'Afghanistan au niveau de financement indiqué au Tableau 4 ci-dessus.

### **BRÉSIL: Plan national d'élimination de CFC : quatrième tranche (1 543 600 \$US)**

#### **Description du projet**

31. Le Plan national d'élimination de CFC du Brésil a été approuvé en juillet 2002 à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif au coût total de 26,7 millions \$US. Avec ce plan, le gouvernement du Brésil se propose de réaliser l'élimination totale de sa consommation de CFC d'ici 2010, partant d'un niveau de consommation de 8,280 tonnes PAO en 2002.

32. Le plan est actuellement mis en œuvre avec l'aide du PNUD en tant qu'agence d'exécution principale, et du gouvernement de l'Allemagne en tant qu'agence coopérante pour les programmes de formation des techniciens d'entretien et des agents des douanes. Les demandes pour les troisième et quatrième tranches soumises aux 45<sup>e</sup> et 47<sup>e</sup> réunions ne concernaient que le PNUD. Un montant total de 6 826 400 \$US, plus les coûts d'appui de 584 776 \$US, a été approuvé pour permettre au PNUD de poursuivre la partie du travail qui lui

était confiée en tant qu'agence d'exécution principale dans ce plan d'élimination. Les deux tranches correspondantes destinées au gouvernement de l'Allemagne n'avaient pas été demandées, la raison étant que, par un accord entre le gouvernement du Brésil et l'Allemagne, ces tranches pourraient être approuvées à la première réunion de 2006. Le coût de la troisième tranche est de 1 300 000 \$US, plus les coûts d'appui de 117 000 \$US, tandis que celui de la quatrième tranche se chiffre à 243 600 \$US, plus les coûts d'appui de 21 924 \$US.

33. Au nom du gouvernement du Brésil, le PNUD demande, pour le gouvernement de l'Allemagne, l'approbation de la partie allemande des troisième et quatrième tranches du Plan national d'élimination de CFC du Brésil, au coût total de 1 543 600 \$US, plus les coûts d'appui de 138 924 \$US. Les conditions associées aux troisième et quatrième tranches en ce qui concerne la performance et la vérification ont été remplies, comme en témoignent les décisions du Comité exécutif respectives.

### **Observations du Secrétariat**

34. Le Secrétariat a pris note que la demande pour la partie allemande des troisième et quatrième tranches du Plan national d'élimination de CFC du Brésil est conforme à l'accord passé entre le gouvernement du Brésil et le Comité exécutif approuvé à la 37<sup>e</sup> réunion, et aux approbations de tranches pour le PNUD à la 45<sup>e</sup> et à la 47<sup>e</sup> réunions.

35. Il convient de noter que cette tranche annuelle a été retardée et déplacée de la période triennale 2003-2005, parce que l'Allemagne n'avait pas suffisamment de fonds avec ses affectations de 20% pour la triennale 2003-2005, pour remplir ses engagements par rapport à l'accord pluriannuel entre le Comité exécutif et le Brésil.

36. Bien que toutes les conditions soient remplies pour l'approbation des troisième et quatrième tranches du Plan national d'élimination de CFC du Brésil, cette demande est présentée pour examen individuel, étant donné que la décision du Comité exécutif devra tenir compte des résultats des discussions sur la question du financement bilatéral.

### **Recommandation du Secrétariat**

37. Sous réserve des conclusions du Comité exécutif sur la question de principe résultant des soumissions du gouvernement de l'Allemagne, le Comité exécutif pourrait considérer l'approbation de la quatrième tranche du plan national d'élimination de CFC du Brésil, au niveau de financement indiqué dans le Tableau 4 ci-dessus.

### **IRAN: Plan national d'élimination de CFC: Programme annuel de mise en oeuvre pour 2006 (1 007 124 \$US)**

38. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/33.

**PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE:      Renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase III) (60 000 \$US)**

**Description du projet**

39. La description du renouvellement du projet de renforcement des institutions est présentée dans l'Annexe I à ce document.

**Observations du Secrétariat**

40. Bien que toutes les conditions soient remplies pour l'approbation du renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase III), cette demande est présentée pour examen individuel, étant donné que la décision du Comité exécutif devra tenir compte des résultats de ses discussions sur la question de financement bilatéral.

**Recommandations du Secrétariat**

41. Sous réserve des conclusions du Comité exécutif sur la question de principe résultant des soumissions du gouvernement de l'Allemagne, le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation du renouvellement du projet de renforcement des institutions (phase III) de Papouasie Nouvelle Guinée, au niveau de financement indiqué dans Tableau 4 ci-dessus. Le Comité exécutif souhaiterait transmettre au gouvernement de Papouasie Nouvelle Guinée les observations suivantes :

« Le Comité exécutif a examiné le rapport accompagnant la demande de renouvellement du projet renforcement des institutions de Papouasie Nouvelle Guinée et prend note avec reconnaissance que le gouvernement a, depuis janvier 2004, adopté des mesures réglementaires qui ont permis de modifier la consommation des SAO du pays. Le Comité exécutif prend également note des autres mesures importantes prises par le gouvernement, en particulier, les activités de sensibilisation du public et la gestion des quotas d'importation conformément aux objectifs de son PGEF, ce qui a permis à la Papouasie Nouvelle Guinée de réaliser en 2004, donc avant la date prévue, l'objectif de réduction de consommation de CFC de 50% en 2005. Le Comité exécutif s'est dit encouragé par cette performance et espère que les objectifs de la deuxième phase du projet de renforcement des institutions, y compris la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre du PGEF, connaîtront un succès retentissant, et que le gouvernement de Papouasie Nouvelle Guinée réalisera son principal objectif, c'est-à-dire, une réduction de la consommation de CFC bien supérieure à l'objectif de réduction de 85% en 2007, établi par le Protocole de Montréal. »

**PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE: Plan de gestion de l'élimination finale des SAO (2e phase) (220 000 \$US)**

42. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/36.

**SEYCHELLES: Préparation de projet pour le plan de gestion de l'élimination finale (20 000 \$US)**

**Description du projet**

43. Au nom du gouvernement des Seychelles, l'Allemagne a soumis, pour examen par le Comité exécutif à sa 48<sup>e</sup> réunion, une demande de financement pour la préparation d'un plan de gestion de l'élimination finale aux Seychelles. La demande a été présentée conformément à la décision 45/54 (sur le PGEF pour les pays à faible volume de consommation).

**Observations du Secrétariat**

44. Lors de l'examen de la demande de financement pour la préparation du PGEF pour les Seychelles, le Secrétariat a pris note des progrès accomplis jusqu'ici dans l'élimination des CFC, partant d'une consommation de référence établie à 2,80 tonnes PAO à 0,04 tonne PAO en 2004, niveau qui est inférieur à la consommation admissible pour 2007, soit 0,42 tonne PAO. Le Secrétariat a aussi pris note que les mesures de réglementation sur le contrôle des importations de CFC et des équipements à base de CFC ont déjà été prises et sont mises en application à travers la Loi 2000 sur la protection de l'environnement et la Notification 2000 de l'impôt commercial. Aussi, les autres substances réglementées, notamment le bromure de méthyle, le CTC et le 1,1,1-trichloroéthane, ont été strictement interdites.

45. Le gouvernement des Seychelles a été informé de toutes les décisions pertinentes du Comité exécutif, en particulier des décisions 45/54 et 47/10 e).

46. Le financement total demandé par le gouvernement de l'Allemagne pour les soumissions à la 48<sup>e</sup> réunion dépasse 20% des contributions de l'Allemagne pour l'année 2006. Bien que toutes les conditions soient remplies pour l'approbation de cette préparation de projet, cette demande est présentée pour examen individuel, étant donné que la décision du Comité exécutif devra tenir compte des résultats des discussions sur la question du financement bilatéral.

**Recommandation du Secrétariat**

47. Sous réserve des conclusions du Comité exécutif sur la question de principe résultant des soumissions du gouvernement de l'Allemagne, le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation de la demande pour la préparation du projet de PGFE pour les Seychelles, au niveau de financement indiqué dans le Tableau 4.

**RÉGION AFRIQUE: Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans 7 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Malawi, Sénégal, et Soudan) (élément allemand) (192 500 \$US)**

48. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/25.

## DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU JAPON

### Introduction

49. Le tableau 5 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du Japon. Le Japon a présenté pour approbation à la 48<sup>e</sup> réunion, un projet de démonstration sur les refroidisseurs pour la Région Afrique, conformément à décision 46/33 b) vii) qui stipule que « les ressources non dépensées après l'approbation des projets [refroidisseurs] présentés à la 47<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif devraient demeurer des obligations non engagées du plan d'activités de 2005 ». Par conséquent, les coûts de la présente demande devront être compensés avec les contributions bilatérales du Japon de la période triennale 2003-2005. La valeur de la présente demande, plus les 11 077 987 \$US approuvés au cours de la période triennale 2003-2005 ne dépasse pas 20% des contributions du Japon pour la période 2003-2005 (20 856 000 \$US), ou du total de ses contributions bilatérales pour la triennale 2003-2005, conformément à la décision 25/13. Le Japon a soumis à cette réunion, ses plans d'activités pour chacune des années de la période triennale précédente, ainsi que le plan d'activités pour 2006.

Tableau 5

### SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DU JAPON ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans 7 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Malawi, Sénégal, et Soudan) (élément japonais)	Région Afrique	700 000	(1)
Frais d'agence		91 000	
TOTAL		791 000	

(1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/25

**RÉGION AFRIQUE: Projet de démonstration stratégique pour la conversion accélérée des refroidisseurs à base de CFC dans 7 pays africains (Cameroun, Égypte, Namibie, Nigeria, Malawi, Sénégal, et Soudan) (élément japonais) (700 0000 \$US)**

50. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/25.





**Annex I**

**INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECT PROPOSAL**

**Papua New Guinea: Renewal of institutional strengthening**

<b>Summary of the Project and Country Profile</b>		
Implementing Agency:		Germany
Amount originally approved:	Phase I: May 1996 (US \$)	45,800
	Phase II: Dec. 2003 (US \$)	39,693
	<b>Total</b>	<b>85,493</b>
Amount requested for renewal (Phase III) (US \$):		60,000
Amount recommended for approval (Phase III) (US \$)		60,000
Agency support costs (US \$)		7,800
Total cost of institutional strengthening Phase III to the Multilateral Fund		67,800
Date of approval of country programme		May 1996
Date of approval of country programme update (if applicable)		--
Total ODS consumption reported in country programme (1994), (ODP tonnes)		56.2
Latest reported total ODS consumption (2004) (ODP tonnes)		20.81
Baseline consumption of controlled substances (ODP tonnes):		
(a) Annex A Group I (CFCs) (Average 1995-1997)		36.26
(b) Annex A Group II (Halons) (Average 1995-1997)		0
(c) Annex B Group II (Carbon tetrachloride) (Average 1998-2000)		0
(d) Annex B Group III (Methyl chloroform) (Average 1998-2000)		0
(e) Annex E (Methyl bromide) (Average 1995-1998)		0.33
Latest consumption of controlled substances (2004) (ODP tonnes):		
(a) Annex A Group I (CFCs)		17.02
(b) Annex A Group II (Halons)		0
(c) Annex B Group II (Carbon tetrachloride)		0
(d) Annex B Group III (Methyl chloroform)		0
(e) Annex C Group I (HCFCs)		3.79
(f) Annex E (Methyl bromide)		0
Amount approved for projects(as at December 2004) (US \$)		749,707
Amount disbursed (as at December 2004) (US \$):		231,489
ODS to be phased out (ODP tonnes)		30.8
ODS phased out (as at December 2004) (ODP tonnes)		0

Summary of activities and funds approved by the Executive Committee:

		<u>US \$</u>
(a)	Country programme preparation	45,200
(b)	Project preparation	67,800
(c)	Training	-
(d)	Technical assistance (including institutional strengthening)	96,607
(e)	Investment projects	539,700
	<b>Total</b>	<b>749,707</b>

Progress Report

51. In January 2004 the Environment Act 2000 and its requirement for ODS import permits came into force. This proved a turning point in Papua New Guinea's efforts in meeting its ODS reduction targets as established under the terminal phase-out management plan (TPMP). The importers were issued the necessary quotas based on TPMP targets. Thus during the period of Phase 2 of the institutional strengthening project ending in December 2005 the imports of ODS have been well within the TPMP reduction targets ensuring the country's ongoing compliance.

52. In addition to maintaining the data base on import permits and quotas, the National Ozone Unit (NOU) developed promotional materials for the first time exclusively on ozone issues. These included leaflets, posters, banners, caps etc, which were distributed during ozone day celebrations as well as during training activities organised by the NOU. Ozone depletion issues were further discussed through newspaper articles and radio talk shows and interviews.

53. An important role of the NOU is also to coordinate the activities being conducted under the TPMP and to ensure that the NOU is taking centre stage in encouraging phase-out of ODS use in the country.

Plan of Action

54. The focus of the ISP Phase 3 is to ensure that the 4.5 ODP tonnes consumption reduction target of the (TPMP) is met. One of the issues pending from the last phase is the ban on imports of ODS-based equipment which should be finalized by Cabinet in 2006. In addition to the allocation of quotas and import permits, the NOU would broaden its awareness campaign to more activities involving local schools. Relevant materials would need to be developed for this purpose. Also, general awareness creation activities will continue during this phase of the project including radio shows and newspaper articles on ozone depletion related issues. Ozone documents developed under the TPMP project will be translated into two local languages to increase coverage. The NOU will also be involved with the on-going assistance with the coordination and implementation of TPMP activities to ensure that the second phase of the TPMP is completed successfully.

55. The ratification of the Beijing and Montreal Amendments is still pending. The NOU is preparing the necessary documents for submission to Cabinet and it is hoped that the ratification process will be completed by end of 2006.

-----